

services, conformément aux recommandations des conférences des Nations Unies. Il a été redit que la recherche sur le terrain était essentielle pour la qualité de la normalisation des noms géographiques. Certains rapports évoquaient les difficultés, sérieuses et multiples, auxquelles se heurtait la normalisation, soit parce qu'il existait dans un pays un très grand nombre de langues dont beaucoup n'avaient pas encore de tradition graphique (c'était le cas au Libéria, au Nigéria, au Sénégal et au Soudan), soit parce qu'il y avait une pénurie aigüe de personnel qualifié. Plusieurs délégations ont souligné le besoin urgent de stages de formation pour obtenir le personnel nécessaire (Kenya, Malaisie, Soudan et Turquie). Comme suite à la recommandation faite par la deuxième Conférence, des listes d'exonymes ont été dressées ou sont en préparation dans de nombreux pays, par exemple en Bulgarie, en Espagne, en Iran, au Maroc, aux Pays-Bas, en Pologne, en Roumanie, en Tchécoslovaquie et en Union des Républiques socialistes soviétiques.

21. Quelques délégations se sont étendues sur l'attribution de nouveaux noms de lieu à la suite d'une occupation militaire.

22. Les observateurs de l'Organisation internationale de normalisation, de l'Institut panaméricain de géographie et d'histoire et du Conseil des Nations Unies pour la Namibie ont présenté des rapports. Le Conseil des Nations Unies pour la Namibie a attiré l'attention sur la résolution 2372 (XXII) de l'Assemblée générale en date du 12 juin 1968, dans laquelle le nom de la Namibie était officiellement reconnu par les Nations Unies comme remplaçant la dénomination "Sud-Ouest africain". Il a instamment prié ceux qui s'occupaient de la normalisation des noms géographiques de donner suite à cette résolution.

23. La Conférence a reconnu combien il importait de tenir une quatrième conférence et, prenant en considération l'invitation faite par le Gouvernement iranien, a adopté une résolution à cet effet (voir résolution 1).

24. La Conférence a approuvé les décisions prises par le Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques à sa sixième session à propos de l'information des divisions linguistiques et géographiques et a recommandé qu'une division couvrant l'Afrique centrale soit ajoutée à la liste publiée en annexe au rapport de cette session (voir résolution 26).

RAPPORT DE LA COMMISSION I

Normalisation nationale (point 8 de l'ordre du jour)

25. Les communications de l'Autriche, de la Belgique, de la Bulgarie, de Chypre, des Etats-Unis d'Amérique, de la France, de la Grèce, du Guatemala, de la Guyane, de la Hongrie, de l'Inde, du Kenya, de la Malaisie, du Maroc, du Nigéria, de la République démocratique allemande, de la Roumanie, du Royaume-Uni, du Soudan et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques ont révélé l'existence, en matière de normalisation nationale, d'un certain nombre de problèmes nouveaux qui demandaient à être examinés et résolus. Il a été noté que les problèmes posés par la recherche sur le terrain varient sensiblement d'une région à l'autre. Le Nigéria et le Soudan ont appelé l'attention sur la nécessité de disposer d'un manuel complet de la méthodologie de la recherche sur le terrain dans les régions multilingues.

26. On a estimé qu'il fallait définir plus clairement les responsabilités et les fonctions des divers échelons de l'administration dans la recherche, la vérification, l'approbation et l'utilisation des noms géographiques. La Bulgarie a mentionné les trois niveaux - national, régional et local - qu'elle distingue dans le traitement des noms géographiques. Cela a conduit à une discussion sur la place de la micro-toponymie (noms des petits détails) dans la normalisation nationale. Chypre a exprimé l'avis qu'il fallait recueillir tous les noms utilisés sur le terrain lors de l'enquête sur place, ce travail permettant de choisir ultérieurement, selon que de besoin, les noms à utiliser lors de l'établissement des cartes.

27. Les Etats-Unis d'Amérique ont souligné l'importance et l'intérêt qui s'attachent à ce que les organismes s'occupant de toponymie assurent des services de recherche et d'information et donnent aux organisations et aux particuliers l'occasion de faire des propositions de noms et de présenter leurs observations.

28. L'importance de la normalisation nationale comme base pour la normalisation internationale a été largement réaffirmée.

29. Il y a eu un large débat sur le rôle des cartes dans la réalisation de la normalisation nationale, certains suggérant que seuls les noms apparaissant sur les cartes constituaient la toponymie officielle, d'autres faisant observer que les cartes n'étaient qu'un moyen parmi d'autres de concrétiser les décisions prises par les organismes s'occupant de toponymie. Cependant, on s'est accordé à reconnaître que, lorsque cela était possible, toutes les éditions de cartes devaient faire l'objet d'une vérification toponymique avant publication.

30. Le représentant du Guatemala a souligné que la résolution proposée sur la normalisation nationale avait trait à des questions géographiques et techniques et n'était en rien politique.

31. Comme il en avait été convenu par la Conférence, la délégation de Chypre a formulé la réserve suivante :

"a) Le Gouvernement de la République de Chypre est reconnu par l'Organisation des Nations Unies comme étant le gouvernement légal de Chypre et donc 'l'entité légalement constituée' visée dans la résolution;

b) Le Comité permanent pour la normalisation des noms géographiques de Chypre est un organe officiel du Gouvernement de la République de Chypre comme l'a reconnu l'Organisation des Nations Unies et non selon l'interprétation arbitraire que peut en donner la seule Turquie;

c) A la Conférence, la Commission de vérification des pouvoirs a admis les pouvoirs de la délégation chypriote, dont deux des membres appartiennent à l'Organisme chypriote s'occupant des noms géographiques, organe officiel du Gouvernement de la République de Chypre. Les fonctions et les travaux de cet organisme sont décrits dans les documents E/CONF.69/L.80 et L.82."

Stages de formation (point 9 de l'ordre du jour)

32. Il a été annoncé que les Pays-Bas pourraient être en mesure d'organiser un stage de formation à la toponymie, sous une forme peut-être légèrement modifiée par rapport à la proposition présentée à la sixième session du Groupe d'experts des

Nations Unies pour les noms géographiques. Le Secrétaire exécutif a dit que l'Organisation des Nations Unies pourrait peut-être accorder des bourses à des étudiants pour leur permettre de participer à un atelier en toponymie mais qu'elle ne serait pas en mesure d'envisager de fournir une assistance financière supplémentaire.

33. La Malaisie a instamment demandé que la préférence soit accordée aux candidats provenant de pays ou de divisions qui envisagent d'organiser eux-mêmes un stage, afin qu'ils puissent servir comme instructeurs à leur retour chez eux. Le Guatemala a émis l'avis que l'instruction devrait être donnée en premier lieu à des fonctionnaires de rang élevé qui formeraient à leur tour des fonctionnaires plus jeunes, que l'on pourrait ultérieurement envoyer suivre un stage. De l'avis de la Bulgarie, les pays étaient le mieux à même de former leurs propres fonctionnaires en matière de recherche et de traitement des noms. Le Nigéria a appuyé ce point de vue et a ajouté que des experts pouvaient être envoyés d'autres pays pour donner une formation. Il a été proposé que les pays où un grand nombre d'étudiants suivaient déjà des cours de géographie, de géodésie et de cartographie organisent en outre des cours de toponymie.

34. Le Maroc a dit que ses cours techniques de formation de topographes qualifiés comportaient des conférences concernant la recherche sur le terrain et le traitement des données recueillies et qu'il envisagerait volontiers d'inscrire des étudiants étrangers à ces cours. La Norvège a indiqué qu'une formation à la toponymie était assurée dans les pays nordiques et qu'elle accepterait volontiers qu'un nombre limité d'étudiants étrangers anglophones suivent les stages de formation pratique et les cours universitaires organisés chaque année. Il a été annoncé que l'Indonésie organiserait dans un avenir proche un cours de toponymie spécialement destiné aux candidats des pays membres de la Division de l'Asie du Sud-Est.

35. Le Canada a confirmé à nouveau qu'il envisagerait d'organiser des stages en anglais et en français dans le cas où l'atelier tenu aux Pays-Bas serait couronné de succès; cependant, le Canada n'avait encore pris aucun engagement financier.

36. Les Etats-Unis d'Amérique, le Maroc, le Nigéria et la Norvège ont proposé que des experts en toponymie, tant nationaux qu'internationaux, soient invités à donner des conférences, pendant de courtes périodes, dans les pays qui en feraient la demande. Le Guatemala a offert une assistance dans ce domaine. Les Etats-Unis d'Amérique ont fait observer qu'il serait très utile que tous les pays possédant un programme de cours sur les techniques de recherche sur le terrain et de traitement des données recueillies envoient les détails au Secrétariat de l'ONU.

37. L'Espagne a proposé de recommander la mise sur pied, lorsque cela était possible, de stages de formation ou de cours analogues adaptés pour tenir compte de la situation particulière du pays intéressé, qui seraient fondés sur le programme exposé à la sixième session du Groupe d'experts.

Terminologie (point 12 de l'ordre du jour)

38. Le Président a parlé de la distinction qu'il importait de faire entre la terminologie linguistique purement scientifique, d'une part, et la terminologie technique spécialement utilisée pour les travaux de normalisation des noms géographiques, d'autre part, et il a souligné que la Conférence devait limiter ses travaux à cette dernière.

39. Les études de terminologie faites récemment par le Canada, la Tchécoslovaquie et l'Union des Républiques socialistes soviétiques ont fait l'objet d'une

discussion générale. Les participants ont été invités à communiquer directement aux auteurs des études les observations détaillées qu'ils souhaiteraient faire éventuellement à leur sujet.

40. Selon Cuba, le Guatemala et l'Espagne, la version espagnole du glossaire trilingue (anglais, français et espagnol) communiquée au cours du printemps de 1977 et distribuée à la troisième Conférence sous la cote E/CONF.69/L.1 comportait des erreurs. Ces pays ont suggéré que les nations de langue espagnole examinent conjointement les termes et définitions donnés en espagnol afin de les améliorer. On a estimé qu'il n'était peut-être pas possible d'utiliser certains de ces termes dans chacune des trois langues mais il est apparu essentiel d'en donner au moins les définitions. L'Afghanistan, l'Autriche, le Canada, l'Inde et le Suriname ont également estimé que plusieurs des termes et définitions donnés dans le glossaire devaient être modifiés.

Décisions de la Conférence

41. A la suite des travaux de la Commission I, la Conférence a adopté des résolutions concernant le glossaire de terminologie technique (résolution 14), les stages de formation (résolution 15) et la normalisation nationale (résolution 16).

Rapport sur les travaux de la Commission II

42. Le Président, en ouvrant la première séance, a fait remarquer que la Commission II devait examiner deux questions :

- a) Les nomenclatures nationales (point 10 de l'ordre du jour);
- b) Le traitement automatique des données (point 11 de l'ordre du jour).

Il s'est référé à la recommandation E (nomenclatures nationales) de la résolution 4 de la première Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques 5/ et aux résolutions 17 et 35 de la deuxième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques 6/ qui concernent également la question des nomenclatures. Il a également attiré l'attention sur un rapport présenté par la Hongrie à la sixième session du Groupe d'experts à partir duquel pourrait être établi un projet de résolution sur la présentation des nomenclatures internationales (voir E/CONF.69/C.II/L.1).

43. Après un examen approfondi des différents types de nomenclatures qui intéressent les éléments nationaux et internationaux du problème, la classification suivante des types de nomenclatures existantes ou envisagées a été établie.

5/ Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, vol. I, Rapport de la Conférence (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.68.I.9), p. 10 et 11).

6/ Deuxième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, vol. I, Rapport de la Conférence (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.74.I.2), p. 14 et 17.